



FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ORTHEZ : LA MATERNITÉ NE DOIT PAS FERMER !

Le drame survenu à la maternité d'Orthez illustre une nouvelle fois le cynisme des décideurs en matière de planification sanitaire dans notre pays...

Le problème de fond est d'abord et avant tout la question de la démographie médicale ! On ne forme volontairement pas assez de médecins dans notre pays. Cette politique conduit à fermer des milliers de lits, de maternités, de blocs opératoires...

Cela a également pour conséquence de recruter des mercenaires à prix d'or, aux compétences parfois douteuses. Il est urgent de poser en grand la question de l'abrogation du numérus-clausus pour permettre de répondre à tous les besoins de santé ...

En ce qui concerne la maternité d'Orthez, il est évoqué une faute individuelle pour protéger les responsables de la clinique privée qui ont embauché cette anesthésiste. **Si l'ARS utilise cet accident pour fermer la maternité, elle est en contradiction avec cette argumentation. La décision de fermeture ne peut être justifiée que par un défaut d'organisation. Ce défaut d'organisation, la CGT n'a cessé de le dénoncer.** Le fait que la maternité soit rattachée à l'hôpital, mais que le bloc et les anesthésistes dépendent de la clinique privée est la source de dysfonctionnements, donc potentiellement d'accident.

C'est l'ARS qui est donc en partie responsable de cet accident. Etant donc juge et partie, elle n'a aucune légitimité pour prendre la décision de fermeture de la maternité. Le fonctionnement de l'anesthésie étant en cause, si on ferme la maternité, il faut aussi fermer la chirurgie qui est assurée par la clinique (Propriété du groupe CAPA, spécialistes du rachat des cliniques en faillites).

Pour les usagers d'Orthez, la maternité ne doit pas fermer, la meilleure des sécurités est la réponse de proximité.

Pour la Fédération CGT de la Santé et de l'action Sociale et pour L'union Départementale CGT des Pyrénées-Atlantiques, la bonne décision est de fermer la clinique et de rapatrier l'activité et les personnels sur l'hôpital qui en aura la responsabilité pleine et entière et sera maître des recrutements des praticiens ainsi que du fonctionnement de la totalité du plateau technique.

Montreuil, le 3 octobre 2014

Case 538
263, rue de Paris
93515 Montreuil Cedex

386

Tél : 01.55.82.87.49
Fax : 01.55.82.87.74
E-Mail :
sg@sante.cgt.fr